



CONTRAT DE LOCATION

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La SCI YOLOZA, Société civile immobilière au capital de 1000,00 Euros dont le siège est situé au 56, Bis Boulevard de la Liberté 59000, à LILLE; immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 790339519.

Numéro de téléphone 0607514412

Numéro de téléphone portable: 0684757002

Email: yarabey2@orange.fr;

ci-après dénommé(e) « Le Bailleur »

D'UNE PART

ET

Monsieur et/ou Madame, né(e) respectivement le _____ et le _____ à _____, demeurant [_____], à [_____];

Numéro de téléphone fixe: _____

Numéro de téléphone portable: _____

Email: _____;

ci-après dénommé(e) « Le Preneur »

D'AUTRE PART

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux conditions suivantes :

1. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat, par l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié et à défaut par les dispositions du code civil.

Les locaux objet du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier.

2. DESIGNATION DU LOGEMENT

2.1. Adresse du logement : 424 Promenade Sainte Pétronille
06640 Saint Jeannet

2.2. Date de construction : 1985

2.3. Détail et référence de l'annonce : VILLA YOLOZA – *Saint Jeannet - Référence Abritel 1001248.*

2.4. Une description précise du logement est jointe en Annexe A.

3. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE

Le Bailleur loue au Preneur le logement du Samedi 3 août 2013 à 16:00 h au Samedi 10 août 2013 à 09:30 h, soit une durée maximum de 7 jours non renouvelable.

Le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement le Samedi 10 août 2013 à 10:00 h au plus tard, et à remettre au Bailleur les clefs Ou en l'absence du Bailleur à Mademoiselle Marine Spitoni demeurant au 345, Chemin du Peyron 06640, numéro de portable: 0699058667 qui sera présente sur place à l'arrivée ainsi qu'au départ du locataire.

Lors du début de la location, le Bailleur ou bien Mademoiselle Marine Spitoni remettra au Preneur les clefs et les instructions relatives au logement. Marine Spitoni sera présente sur place au 424 Promenade Sainte Pétronille à Saint Jeannet, elle vous accueillera à partir de 16:00 h et fera la visite de la villa avec vous. Toutes les explications requises sur le fonctionnement de la villa vous seront données à cette occasion. Un seul trousseau de clefs vous sera remis, veillez, s'il vous plait, à ne pas l'égarer. Le trousseau comporte la télécommande pour ouvrir le portail extérieur et le garage, la porte d'entrée côté jardin, la porte d'entrée de la villa, les portillons d'accès à la piscine et la clef du volet de sécurité de la piscine.

4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES

Les Parties ont convenu de fixer le loyer à Euros -----pour l'intégralité de la durée de la location décrite au paragraphe 2.

Ce prix est fixé pour 9 personnes.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville
- Gaz (Société Butagaz)
- Chauffage;
- Air Conditionné;
- Ligne Téléphonique;

- Accès Internet;
- Accès Télévision;

Le Preneur a deux possibilités de paiement soit par carte bancaire via le site internet d'Abritel (paiement sécurisé), soit par virement bancaire dont les coordonnées se trouvent ci-dessous.

Coordonnées bancaires (RIB) du Bailleur :

Bénéficiaire : SCI YOLOZA
Banque : LCL LILLE GAMBETTA
Code Banque : 30002
Code Guichet : 06639
Numéro de compte : 0000071680V
Clef RIB : 50
IBAN : FR88 3000 2066 3900 0007 1680 V50
BIC : CRLYFRPP

Le Bailleur remettra au Preneur une quittance pour tout versement effectué.

5. RESERVATION

Afin de procéder à la réservation du logement, le Preneur retourne le présent contrat paraphé à chaque page et signé accompagné du versement d'un acompte.

6. ACOMPTES

Le Preneur s'engage à verser la semaine suivant la réservation de la Villa 30% du prix total de la location ----- indiqué au paragraphe 4, soit la somme de 1350 Euros. Ce versement sera effectué par virement bancaire sur le compte du Bailleur ou par carte de crédit indiqué au paragraphe 4.

7. REGLEMENT DU PRIX

Le solde du montant du loyer indiqué au paragraphe 3, soitEuros (.....) après déduction du montant de l'acompte, sera versé par le Preneur au plus tard 30 jours avant l'entrée dans le logement. Le Preneur effectuera ce versement par virement bancaire ou par carte de crédit via le site d'Abritel (paiement sécurisé).

8. DEPOT DE GARANTIE

Au plus tard 15 jours avant l'entrée dans les lieux, le Preneur versera la somme de 1500 Euros, (*Mille cinq cents Euros*) à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets. Ce versement sera effectué par virement bancaire sur le compte du Bailleur ou par carte de crédit indiqué au paragraphe 4.

Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur dans un délai maximum d'un mois après son départ par virement bancaire ou chèque, déduction faite, le cas échéant, des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets. Le bailleur restituera cette somme sous réserve d'inventaire et d'état des lieux conforme lors de la restitution des clefs.

9. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le Preneur ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son foyer.

10. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont remis au Preneur lors de l'entrée dans le logement.

Si l'état des lieux et l'inventaire ne sont pas établis et signés par le Bailleur, ou son représentant, et le Preneur simultanément (état des lieux et inventaires contradictoires), l'état des lieux et l'inventaire réalisé par le Bailleur seul et remis au Preneur lors de son entrée dans le logement seront contestables par le Preneur dans un délai de 48 heures suivant l'entrée dans le logement. A défaut de contestation par le Preneur dans ce délai de 48 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Preneur à son entrée dans les lieux seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Un état des lieux et un inventaire seront établis par les Parties à la fin de la location, chacune en conservant un exemplaire signé.

A défaut d'état des lieux et/ ou d'inventaire à la fin de la location ou si le Preneur établit seul l'état des lieux et/ ou l'inventaire à la fin de la location, l'absence de contestation par le Bailleur dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet.

11. DECLARATION DU BAILLEUR

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période définie au paragraphe 3.

12. OBLIGATIONS DU PRENEUR

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.

- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de

réparations locatives en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.

- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres.

- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.

- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.

- Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande. Il est à noter que le pisciniste effectue un passage hebdomadaire pour l'entretien de la piscine ainsi que le jardinier. Ces personnes n'ont en leur possession que les clefs des portes d'accès extérieures.

- A défaut de restitution du logement en parfait état de propreté, le Preneur s'engage à prendre à ses frais le nettoyage que le Bailleur sera contraint de réaliser selon le barème annexé au présent contrat. *(Note: le Preneur peut se voir proposer de souscrire un forfait nettoyage à son départ.)*

13. ANNULATION

La signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des parties. Si le Preneur renonce à la location, il reste redevable de la totalité du loyer.

14. ASSURANCES

Le Preneur a contracté une assurance multirisque afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies...) lors de sa réservation sur le site internet d'Abritel.fr auprès de la compagnie [_____]. Une copie de la police d'assurance pourra être demandée par le Bailleur au Preneur lors de son

entrée dans les lieux.]

15. RESILIATION DE PLEIN DROIT

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent (Le Tribunal de Grande Instance de Lille). Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

SCI YOLOZA
Yola Talleux

Le Bailleur

Date: 2013

Signature

Précédée de la mention « *lu et approuvé*
approuvé »

[__Prénom Nom__]

Le Preneur

Date: 2013

Signature

Précédée de la mention « *lu et*
approuvé »

ANNEXE A
DESCRIPTION DU LOGEMENT

Description :

Nombre de pièces principales : 6
Superficie totale des lieux loués : 250m2
Piscine : Oui
Jardin : Oui
Première Pièce : Chambre 1 Lit 180m
Deuxième Pièce : Chambre 2 Lit 180m
Troisième Pièce : Chambre 3 Lit 160m
Quatrième Pièce : Chambre 4 2 lits séparés de 90
Salles d'eau et WC : 4 Salles de bains et 3 WC
Pièces secondaires : Mezzanine canapé lit double/ Bureau un fauteuil lit/ Double séjours/ Cuisine équipée indépendante.
Garage/ Places de Parking : 2 places

Situation :

Exposition et vue : Sud vue mer/ Ouest vue montagne
Distance de la mer : 20 à 30 minutes
Distance du centre-ville : 5 minutes
Distance des commerces : 5 minutes
Distance de la plage la plus proche/ des pistes : 30 Minutes de la plage
Distance de l'aéroport de Nice 20 Minutes

Equipement :

Chauffage : _____ OUI _____
Eau : _____ OUI _____
Gaz : _____ OUI _____
Air Conditionné : ___ OUI dans chambre principale _____
Téléphone : _____ OUI _____
Internet : _____ OUI _____
Télévision : ___ Samsung Led 102 cm 3D – Lecteur DVD Samsung Blu Ray Home cinéma 2.1 _____

Inventaire du mobilier :

Samsung Lave-linge
Samsung Sèche-linge
Dyson Aspirateur
Philips Table à repasser
Central Vapeur Calor anti calcaire
Nespresso machine café
Bouilloire Philips
Grill Pain chrome
Toaster
Four/ Four Micro-onde
Réfrigérateur distributeur glaçons

Double Séjour :

Table en inox Tropic PROUVÉ
 Fauteuil EAMES : 3 Noirs, 1 mauve, 1 bleu océan
 Chaise EAMES : 1 noire, 1 mauve, 1 bleue océan
 Un tapis Burling Patchwork, 240X170 multicolore
 Lampe Tripod noire : 2
 Lampe medium patterned shade
 Applique Hide L LED - Flos - Blanc brillant 4
 Grand vase blanc Bao
 Grand vase tube blanc
 Table base Poltronesofa blanche : 2
 VERNER PANTON Tapis motif noir et blanc 1
 ARN JACOBSEN Egg Chair noir 1
 Canapé d'angle Poltronesofa Nesophila
 Coussins Apios Grigio chiaro 2
 Canapé Rollina antracite 1

Bureau :

Fauteuil Apios nero Scirpus Converible

Mezzanine :

Canapé Convertible OLEA Phoenix antracite 1
 Table base rectangulaire beige
 Tapis Quaker 170X240 couleur avoine

Chambre 1

Lit 180
 Coussin décoratif Made in Design : 2
 Table de chevet BAGOLARO carré : 2
 Lampe de chevet abat jour blanc : 2
 Applique murale 2
 Fauteuil LAPPOLA rouge : 1
 Miroir cadre noir Design Bo Concept
 Console bois noir Bo Concept
 Vide poche ASHOKA noir emailé beige
 Cadre, Foulard Carré Christian Lacroix 90X90
 Cintre : 8

Chambre 2

Lit 180
 Coussin décoratif Made in Design : 2
 Table de chevet SALGEMMA rond : 2
 Lampe de chevet abat jour gris : 2
 Applique Tilee - Flos - Blanc / Chromé 2
 Fauteuil LAPPOLA gris : 1
 Miroir cadre noir Design Bo Concept
 Console bois noir Bo Concept

Vide poche ASHOKA noir emailé beige
Cadre, Foulard Carré Christian Lacroix 90X90
Dressing applique 2
Cintre : 8

Chambre 3

Lit 160
Coussin décoratif Made in Design : 2
Table de chevet bois noir Bo Concept : 2
Lampe de chevet abat jour gris : 2
Applique 1
Fauteuil LAPPOLA gris : 1
Grand miroir
Console bois noir Bo Concept
Vide poche ASHOKA noir emailé beige
Cadre, Foulard Carré Christian Lacroix 70X70
Cintre : 16
Couloir applique Design Italien

Chambre 4

Lit X90 : 2
Coussin décoratif Made in Design : 2
Table de chevet bois noir Bo Concept : 2
Lampe de chevet abat jour blanc : 2
Fauteuil LAPPOLA rouge : 1
Cadre, Foulard Carré Christian Lacroix 70X70

Salle de bains 1 :

2 Draps de bains/pers
2 Serviettes/pers
Distributeur de savon Bo Concept 1
Gobelet Bo Concept 1

Salle de bain 2 :

2 Draps de bains/pers
2 Serviettes/pers
Distributeur de savon Bo Concept 1
Gobelet Bo Concept 1

Salle de bain 3 :

2 Draps de bains/pers
2 Serviettes/pers
Distributeur de savon Bo Concept 1
Gobelet Bo Concept 1

Salle de bain 4 :

2 Draps de bains/pers
2 Serviettes/pers
Distributeur de savon Bo Concept 1

Gobelet Bo Concept 1

Côte Terrasse :

Terrasse 1

Table fer forgé et carrelage

Chaise fer forgé : 6

Galettes rouge : 6

Chaise STARCK couleur : 8

Terrasse 2

Canapé Tokyo Pop - Driade - Blanc 1

Fauteuil Tokyo Pop - Driade - Blanc 2

Table basse lumineuse Raffy - Qui est Paul ? 1

Translucide

Côté Piscine :

Transat Teck : 6

Chaise longue beige : 4

Drap de bain piscine bleu: 1/pers

Table de Tennis de Table 1

Raquettes et balles fournis

Robot aspirateur piscine 1

Épuisette piscine 1